

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	18

CD

<i>Date de la convocation</i>
01 décembre 2022

Objet de la délibération

**VENTE
DE
LA
PARCELLE
AC N° 510
A
M. CHACORNAS
Xavier**

Délibération Affichée le
14/12/2021
Transmise en Préfecture le

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022



**DELIBERATION N° 06
DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-deux et le huit décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- ✚ M. CAUQUIL Xavier, absent excusé.
- ✚ M. CUILLÉ Jean-Marie qui a donné procuration à Mme HUNOT Marie-Laure.
- ✚ M. ETTORI Bruno qui a donné procuration à M. MAZAUDIER Jean-Claude.
- ✚ Mme GONZALVO Vanessa qui a donné procuration à Mme RAVAT Lisette.
- ✚ Mme VILLANUEVA Christelle qui a donné procuration à Mme PERROTIN Karine.

Mme PERROTIN Karine a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de M. CHACORNAS Xavier d'acquérir la parcelle communale cadastrée section AC N° 510 pour y transférer les locaux de sa menuiserie.

Cette parcelle cadastrée section AC N° 510 d'une superficie de 21824 m² se situe au lieu-dit « L'argile ».

Le service des Domaines dans son avis en date du 20 décembre 2018 avait estimé le prix au mètre carré de ce terrain à 25,00 Euros, avec la possibilité d'une marge de 10 %, soit à minima 22,50 Euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que le prix de vente du terrain soit de 15,00 Euros le mètre carré, soit un total de 327 360,00 Euros.

En effet, l'estimation des domaines ne prend pas en compte que d'une part que M. CHACORNAS achète la totalité de la parcelle et que d'autre part la commune n'a pas à engager de dépenses importantes pour la viabilisation du terrain.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par :

- 18 voix pour

ACCEPTE la vente de la parcelle cadastrée section AC N° 510 d'une superficie de 21824 m² à M. CHACORNAS Xavier au prix de 15,00 €uros le mètre carré.

DIT que les frais relatifs à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CHARGE l'étude notariale ARNAUD – DIONISIO – MARCUCCI-DELAROCHE de rédiger l'acte authentique et toutes pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire
PERROTIN Karine

Le Maire
MAZAUDIÉ Jean-Claude



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20221208-DE06-08DEC2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Affichage : 14/12/2022

